

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 379

présenté par

M. Raphan, Mme Pitollat, Mme Degois, Mme Lenne, Mme Kuric, Mme Vignon, Mme Pételle,
M. Claireaux, Mme Provendier et Mme Beaudouin-Hubiere

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.